

« Un audit va être conduit sur les travaux qui ont été réalisés »

Rendez-vous avait été donné devant le bar l'Étalon, avenue Noël-Franchini.

Arrivé dans la même voiture que le préfet, Laurent Marcangeli a d'abord tenu à faire un point avant de débiter la visite aux commerçants et autres victimes des intempéries de la veille.

Ses premières pensées, dit-il, « vont à celles et ceux qui habitent et travaillent dans ce quartier et qui ont eu peur. Tout comme moi-même j'ai eu peur en tant que maire de la ville. Naturellement, les dégâts, et nous allons en faire le constat, sont nombreux, mais l'essentiel, c'est que les vies humaines aient été préservées ».

Alors qu'un deuxième épisode de pluie et d'orages mêlés est attendu ce samedi sur la Corse, le maire de la cité impériale est allé, après ces quelques mots à l'adresse des uns et des autres, droit au but, avec une information officielle. Énoncée de manière presque solennelle.

« J'annonce que la Ville d'Ajaccio va faire un audit, notamment sur les travaux que nous avons menés. Nous avons, en effet, dans ce quartier des Salines, investis plusieurs millions d'euros durant la précédente mandature afin justement de limiter les risques, en particulier les risques d'inondations. L'objectif est de constater que cela a bien fonctionné avenue Beverini, mais cela n'a pourtant fonctionné, hier (jeudi), que de manière incomplète. »



Laurent Marcangeli et Franck Robine ont entamé hier un premier état des lieux, avenue Noël-Franchini.

Faire toute la lumière

L'édile dit se poser un certain nombre de questions au regard de l'ampleur des chantiers menés. D'autant, replace-t-il dans le contexte budgétaire, que « ces programmations sont des programmations lourdes, elles ont mobilisé des centaines et des centaines d'heures de travaux, elles ont, d'ailleurs, empêché le quartier de

vivre correctement pendant des mois. Il m'apparaît donc nécessaire, aujourd'hui, de faire toute la lumière sur l'efficacité de ces dispositifs parce que, visiblement, il y a des choses qui n'ont pas opéré comme elles l'auraient dû ».

Interrogé plus avant sur cet audit, Laurent Marcangeli a précisé qu'il s'agit de voir « si ce que nous avons fait dans cette partie de la ville marche. Je ne renets pas en cause la violence et le caractère exceptionnel de cet épisode climatique. Il n'empêche, ce qui s'est passé suscite des interrogations et je dois également rendre des comptes à mes concitoyens. Encore une fois, des opérations ont été réalisées, de l'argent public a été investi. Nous avons

le devoir de savoir si nous avons péché, si les entreprises qui ont œuvré l'ont fait correctement. A fortiori dès lors que, dans d'autres quartiers, l'épisode climatique n'a pas entraîné les dommages constatés ici, dans ce secteur est de la ville. Je veux savoir, je le répète, si les dispositifs que nous avons mis en place portent une part de responsabilité ou pas ».

Débat d'idées contre polémique

Alors que d'aucuns réclament un moratoire, le maire d'Ajaccio se veut précis : « Le moratoire, ce n'est pas légal. Une personne détentrice d'un terrain constructible ne peut pas se voir opposer un moratoire du moment qu'elle a la permission de pouvoir construire sur le territoire de la commune. Nous avons élaboré un PLU. Nous avons également eu une campagne électorale et je me suis largement exprimé sur ce sujet. Continuer comme avant, je l'ai dit et je le redis, c'est non. Ce quartier en est la démonstration, il s'est construit dans les années soixante avec des règles, et notamment des règles de sécurité, qui n'étaient pas les mêmes alors. C'est un échange que nous devons avoir de manière sereine, non polémique, j'insiste là-dessus, afin d'être sur un débat d'idées, à l'image de celui que j'ai fait moi-même durant la campagne électorale ou au gré des documents que je présente et dans lesquels, effectivement, je confirme qu'une autre manière de concevoir et de construire la ville doit être au commencement de toute approche. Nous cheminons sur cette voie. »

Côté moratoires et interdictions, il ne faudra pas compter sur le maire d'Ajaccio,

martèle ce dernier. « Je suis un homme de mesure, de modération et je pense qu'entre le tout et le rien, il y a de la place. Personnellement, je sais, comme nous tous, hériter d'une ville, il faut faire avec ce que l'on a. Nous n'allons pas détruire des immeubles dans lesquels des gens vivent, il faut faire avec cela également. Reste que ce qui sera à construire dans le futur nécessitera une autre façon de penser, de réfléchir. Cette autre façon de développer consistera notamment à redonner plus d'espace, à concevoir un habitat plus durable. Il faudra, en outre, aller au bout des programmations. Nous avons encore des bassins de rétention à réaliser sur la zone, cela fait partie des projets. Concevoir la ville de demain avec d'autres modes de déplacements et de respiration, tout cela est dans le PDU (plan de déplacement urbain, ndlr) de la Ville d'Ajaccio et de la Capa, dans le PLU (plan local d'urbanisme, ndlr) de la Ville, j'ai une feuille de route et je la poursuivrai. »

Dispositifs d'aide exceptionnels

Enfin, après en avoir discuté hier matin avec le président de la chambre de commerce et d'industrie de Corse, Jean Dominici, « nous allons certainement venir en aide aux commerçants avec des dispositifs exceptionnels eu égard aux dégâts dont ils ont été victimes. La situation nécessite que nous puissions les accompagner et le président Dominici m'a autorisé à vous dire que nous ferions cette démarche assez rapidement, et de manière conjointe ».

ANNE-C. CHABANON

« Une procédure activée en extrême urgence »